



**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
Du Bureau Syndical du 28 Mars 2023
Délibération n° 2023-14**

OBJET : Programme FONDS VERT 2023.

L'an deux mille vingt-trois, le 28 du mois de Mars, le Bureau Syndical du Territoire d'Énergie SMEG GARD dûment convoqués le 21 Mars 2023, s'est réuni à 9 heures 30 dans la salle Simone Veil de la Maison du Département, sous la présidence de Monsieur Roland CANAYER, Président du Syndicat.

Madame Nathalie FABIE est élue Secrétaire de Séance

Délégués	Communes	P	E	A	Procuration
Roland CANAYER	MOLIERES CAVAILLAC	X			
Aimé CAVAILLÉ	ALES	X			
Joseph BLANCHER	LES PLANS	X			
Annick CHOPARD	VAUVERT	X			
Lionel JEAN	CORCONNE		X		
Richard FLANDIN	NIMES		X		
François ABBOU	PEYROLLES	X			
Jean-Luc CHAPON	UZES		X		
Elian PETITJEAN	ST MICHEL D'EUZET			X	à M. Jacques VERRIEZ
Maxime COUSTON	BAGNOLS SUR CEZE	X			
Patrick DELEUZE	CHAMBORIGAUD	X			
Christophe ZARAGOZA	LEDENON	X			
Patrick DE GONZAGA	LA ROUVIERE			X	à M. Patrick DE GONZAGA
Jean-Paul BOYER	SERVIERS LABAUME	X			
Pascal PEYRIERE	CHUSCLAN	X			
Jack VERRIEZ	MIALET	X			
Lucas FAIDHERBE	ST JULIEN DE LA NEF		X		
Frédéric FORTE	FOURNES		X		
Nathalie FABIE	ST SIFFRET	X			
Aline BASTIDA	GARONS	X			
Maurice BLACHAS	GENERAC	X			
Alain FOISSE	ST PRIVAT DES VIEUX			X	à M. Roland CANAYER
Sébastien KUBANI	SOUSTELLE	X			
Gilles TRINQUIER	AIGREMONT	X			
André MEREL	ANDUZE			X	à M. Aimé CAVAILLE
Gilles COLOMBIER	ROQUEMAURE		X		
Christian ANDRE	CAVEIRAC		X		
		16	7	4	

P = présent - E = a=Absents-excuses - A = Absents - Procuration = Absents avec procuration

Nombre de Membres en exercice	: 27
Nombre de Membres présents	: 16
Nombre de votes exprimés	: 20

Le quorum étant atteint, le Bureau syndical peut valablement délibérer.

Le ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires a présenté le déploiement d'un Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires à travers le lancement du Fonds vert. Il est doté de 2 milliards d'euros afin d'aider, dès 2023, les collectivités territoriales et leurs partenaires à accélérer leur transition écologique. Coordonné par la Direction Générale de l'Aménagement, du Logement et de la Nature (DGALN), en qualité de responsable de programme, ce fonds doit permettre le déploiement d'actions territoriales, sous la responsabilité des préfets.

Ce fond est décliné suivant 3 axes parmi lesquels, l'Axe 1 : La performance environnementale ; l'Axe 2 : L'adaptation des territoires au changement climatique ; l'Axe 3 : L'amélioration du cadre de vie. Ces 3 axes sont scindés en 18 fiches action.

Les compétences du Syndicat permettent de mobiliser l'axe 1 :

Axe 1 : Rénovation des parcs de luminaires d'éclairage public

Les projets peuvent être proposés en agglomération comme hors agglomération pour aider également à la création de trame noire pour la faune nocturne.

Le fonds est destiné à financer notamment :

- des subventions d'études de diagnostic territorial et de stratégie d'extinction en cœur de nuit et de création de trame noire ;
- des subventions d'ingénierie et d'études préalables au dimensionnement du parc de luminaire ;
- des subventions d'investissements permettant le renouvellement de parcs de luminaires anciens.

Ce Fonds vert est programmé pour 2023, et devrait vraisemblablement être reconduit en 2024, 2025.

Les critères d'éligibilité sont, notamment, de ne pas avoir commencé les travaux, et de déployer des sources lumineuses dont la température est à 2700K.

Ainsi, il est proposé de déposer pour l'année 2023 les opérations de rénovation en Eclairage public sur la partie subventions d'investissement **pour 42 projets**.

Le plan de financement soumis au Fonds Vert pour 2023 est le suivant :

Plan de financement	Montant €	Taux%
Part Fonds Vert (40%)	863 986,57 €	40%
Part Communes (moyenne suivant doctrine TE Gard)	388 793,96 €	18%
Part SMEG	907 185,90 €	42%
Montant des travaux € HT	2 159 966,43 €	100%

Ce programme porte les caractéristiques techniques suivantes :

Communes	37 communes
Nombre de Points lumineux	2 021
Puissance Totale économisée en W	168 754
Montant des travaux € HT	2 159 966,43 €
Economie d'énergie envisagée € HT	148 840,59 €

Le Bureau Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **APPROUVE** la participation du Syndicat au programme Fonds Vert ;
- **AUTORISE** Le Président à solliciter la Préfecture au titre du Fonds vert pour l'obtention de l'aide financière, ainsi que tout autre financeur possible ;
- **AUTORISE** Le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la constitution des dossiers de demandes de subvention auprès des financeurs ;
- **AUTORISE** Monsieur Le Président à accomplir les démarches nécessaires pour l'exécution de ce programme ;

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme

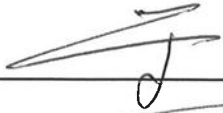
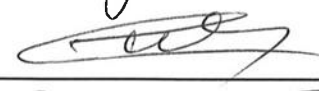

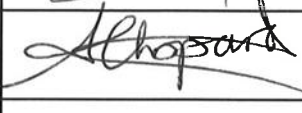




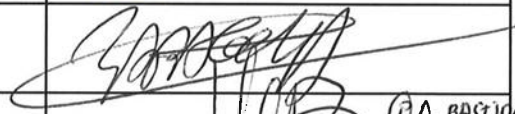



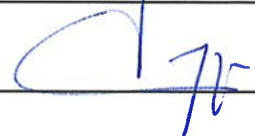
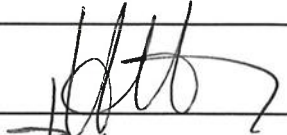
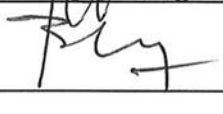
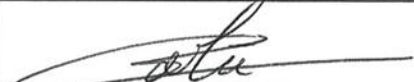
Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

territoire
d'énergie
GABP - SMEG

Roland CANAYER

Président du TC 30 - SMEG

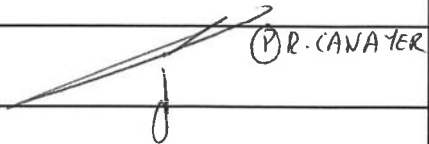


**REUNION DE BUREAU SYNDICAL, MARDI 28 MARS 2023
SALLE DES DELIBÉRATIONS SIMONE VEIL, MAISON DU DEPARTEMENT**

NOM	FONCTION	SIGNATURE
Roland CANAYER	Président du TE 30 - SMEG	
Aimé CAVAILLÉ	Vice-Président du TE 30 - SMEG	
Joseph BLANCHER	Vice-Président du TE 30 - SMEG	
Annick CHOPARD	Vice-Présidente du TE 30 - SMEG	
Lionel JEAN	Vice-Président du TE 30 - SMEG	
Richard FLANDIN	Vice-Président du TE 30 - SMEG	
François ABBOU	Vice-Président du TE 30 - SMEG	
Jean-Luc CHAPON	Vice-Président du TE 30 - SMEG	1
Elian PETITJEAN	Vice-Président du TE 30 - SMEG	 S. VERRIEZ
Maxime COUSTON	Vice-Président du TE 30 - SMEG	
Patrick DELEUZE	Vice-Président du TE 30 - SMEG	
Christophe ZARAGOZA	Vice-Président du TE 30 - SMEG	
Patrick DE GONZAGA	Vice-Président du TE 30 - SMEG	 A. BASTIDA
Jean-Paul BOYER	Vice-Président du TE 30 - SMEG	
Pascal PEYRIERE	Vice-Président du TE 30 - SMEG	
Jack VERRIEZ	Vice-Président du TE 30 - SMEG	
Christian ANDRÉ	Membre du Bureau Syndical du TE 30 - SMEG	
Aline BASTIDA	Membre du Bureau Syndical du TE 30 - SMEG	
Maurice BLACHAS	Membre du Bureau Syndical du TE 30 - SMEG	
Gilles COLOMBIER	Membre du Bureau Syndical du TE 30 - SMEG	
Nathalie FABIÉ	Membre du Bureau Syndical du TE 30 - SMEG	



REUNION DE BUREAU SYNDICAL, MARDI 28 MARS 2023 à 09h30
SALLE DES DELIBÉRATIONS SIMONE VEIL, MAISON DU DEPA

ID : 030-200039543-20230328-2023_14-DE

NOM	FONCTION	SIGNATURE
Lucas FAIDHERBE	Membre du Bureau Syndical du TE 30 - SMEG	
Alain FOISSE	Membre du Bureau Syndical du TE 30 - SMEG	 P. CAVATIER
Frédéric FORTÉ	Membre du Bureau Syndical du TE 30 - SMEG	
Sébastien KUBANI	Membre du Bureau Syndical du TE 30 - SMEG	
André MEREL	Membre du Bureau Syndical du TE 30 - SMEG	 A. CAVAILLO
Gilles TRINQUIER	Membre du Bureau Syndical du TE 30 - SMEG	